



ARRÊTÉ N° EC/24-033

CDG.24.132

08020240422520

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 23 et 41,

Vu les déclarations de vacances d'emplois transmises par les collectivités et établissements publics affiliés ou non affiliés au Centre de Gestion,

ARRÊTE

Article 1 :

Les déclarations de créations et de vacances d'emploi de catégorie A, B et C sont arrêtées conformément au document ci-annexe qui comporte 1 déclaration.

Article 2 :

Le Président du Centre de Gestion certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

La Directrice du Centre de Gestion est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet de la Somme.

La description des postes à pourvoir est consultable sur le site <http://www.emploi-territorial.fr> rubrique «Publicités des vacances d'emploi».

Fait à Amiens le 22 avril 2024



Monsieur Claude CLIQUET
Président

Le Centre de Gestion assure la publicité sur son site Internet <https://cdg80.fr/publicites-legales/>

Envoyé en préfecture le 22/04/2024

Reçu en préfecture le 22/04/2024

Publié le

ID : 080-288000029-20240422-CDG_24_132-AR



Arrêté n° EC/24-033

N° de déclaration	Grade	Intitulé du poste	Motif	Temps de travail	Collectivité	Date de transmission	Poste à pourvoir le	Service
V080240418001286001	Attaché hors classe Attaché principal	directeur général adjoint des services - Expert juridique	Poste créé suite à un nouveau besoin	35h00	CDG DE LA SOMME 80026 AMIENS CEDEX 1	22/04/2024	01/09/2024	